

PREFECTURE DU VAR

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du 18 août 2016, le préfet du Var a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, dans les formes prescrites par le code de l'environnement, relative à la concession de la plage naturelle de **L'ALMANARRE** sur le territoire de la commune de Hyères.

Le responsable du projet est la mairie de Hyères. Le dossier comprend les informations environnementales nécessaires.

La signature de la concession de plage relève de la compétence du préfet du Var.

Le projet de concession a pour objet l'équipement, l'entretien et l'exploitation de la plage de l'Almanarre. L'emprise de la concession est d'une superficie totale d'environ 126.610 m² et d'un linéaire de 4.338 m.

L'enquête publique se déroulera du 26 septembre 2016 au 28 octobre 2016 (soit 33 jours) en mairie de Hyères, siège de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public :

Marie de Hyères
12 Avenue Joseph Clotis – 83400 Hyères
lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser, par correspondance, au commissaire enquêteur, en mairie de Hyères ou par mail à l'adresse suivante :
magali.bayle@mairie-hyeres.fr

Monsieur Philippe BARJON, Conseil en immobilier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, madame Caroline CARRAS-JOLIVOT, Ingénieur de l'école navale, officier de réserve de la marine, en qualité de suppléant. Monsieur BARJON sera présent aux jours, heures et lieu ci-dessous mentionnés en mairie de Hyères :

Permanences	Mairie de Hyères
Mercredi 28 septembre 2016	de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Mardi 4 octobre 2016	de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Lundi 10 octobre 2016	de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Lundi 17 octobre 2016	de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Jeudi 27 octobre 2016	de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Hyères,
- à la direction départementale des territoires et de la mer du Var, service aménagement durable,
- en préfecture du Var.

Les informations relatives à cette enquête pourront être consultées sur le site internet de l'État dans le Var à l'adresse suivante : <http://www.var.gouv.fr> (rubrique : politiques publiques - environnement - projets d'aménagement impactant l'environnement).